Vol. XXII. Saint-Boniface, Manioba, 9 Août 1893. No. 44.

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES:

1ère insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE MERCREDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication

Toute communication concernant le journal doit être adressée à
EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.

VARIÉTÉS

LA MONSTRANCE DES RELIQUES DE SAINT-ANTOINE

Nous donnons ci-après la narration d'une fête très pieuse et très touchante qui a eu lieu à Saint-Antoine, dans le département de l'Isère, en France, le 22 mai dernier. Quoique déjà vieux, ce récit intéressera sûrement nos lecteurs. Ils savent qu'un rameau de l'ordre religieux qui a la garde des saintes reliques est établi dans notre province, à Notre Dame de Lourdes, paroisse fondée et desservie par ces excellents moines; ils se rappelleront également qu'il y a trois ans, deux enfants de Saint-Boniface nous laissaient pour aller, à peine âgés de 12 et 13 ans, se consacrer à Dieu, en entrant dans l'ordre monastique des Chanoines Réguliers de l'Immaculée Conception, désignation qui doit être substituée, croyons-nous, à celle de *Chanoine de Saint-Augustin*, dans le récit qui va suivre :

Saint-Antoine, 23 mai.

C'est hier, ainsi que je vous l'ai télégraphié, que cette magnifique cérémonie a été célébrée dans l'antique abbaye de Saint-Antoine. Chaque année, un pèlerinage qui amène des milliers de fidèles, particulièrement de l'Isère et de la Drôme, a lieu à la même époque et l'on fait une belle procession, avec les reliques de Saint-Antoine et celles d'un grand nombre de saints, car l'église de Saint-Antoine est une des plus riches en reliques. Mais la cérémonie était plus imposante cette fois, puisqu'il s'y ajoutait ce qu'on appelle la monstrance ou, si l'on veut, la vérification et l'exhibition publique des restes du grand saint.

On sait que les reliques de saint Antoine, qui se trouvaient alors à Constantinople, furent transférées en France, à la Motte-Saint-Didier, aujourd'hui Saint-Antoine, par Jocelin, seigneur de Château-de-l'Albenc, vers la fin du XIe siècle.

En 1690, un redoutable fléau connu sous le nom de feu infernal, mal des ardents, et enfin feu Saint-Antoine, ravageait l'Occident. Les populations du Dauphiné, atteintes du mal, se portèrent en foule auprès de ces reliques. La chapelle qui contenait ces précieux restes fut bientôt le théâtre d'une foule de miracles

En 1696, deux nobles pèlerins, qui avaient été guéris par l'intervention de saint Antoine, Gaston, seigneur de la Valloire, et Gerin, son fils, voyant une foule de malades et de mourants, sans abri, autour de la chapelle, jurèrent de se vouer jusqu'à la mort au service de "leurs pauvres frères," et de consacrer à cette œuvre toute leur fortune. Cette belle action fut bientôt connue dans les châteaux voisins, et, en quelques mois, huit personnages de marque suivirent cet exemple. Tous dirent au monde un éternel adieu, et ce fut le commencement de l'ordre des Antonins.

Bientôt fut élevée la magnifique église de Saint-Antoine, où les pèlerins se rendaient en foule de tous les points de la France. Les vandales de la Réforme saccagèrent le splendide édifice, dont les restes attestent encore cependant la magnificence.

D'autre part, l'ordre des Antonins disparut, au milieu du XVIIIe siècle, et ce sont aujourd'hui des chanoines réguliers de Saint-Augustin qui occupent l'abbaye.

Saint-Antoine est situé à quelques kilomètres de Saint-Marcellin, au milieu d'un pays boisé, fertile, accidenté, à mi-côte d'une colline entourée elle-même de coteaux verdoyants.

De tous côtés, malgré une pluie qui ne cesse pas, les pèlerins se rendent à l'église, les uns à pied, les autres dans des voitures qui sillonnent les routes accidentées de cette belle région. Le mauvais temps a certainement arrêté bien des fidèles, mais ils sont cependant plusieurs milliers quand nous arrivons au village. Deux évêques ont été empêchés. Mgr Fava et plusieurs prélats sont présents.

La grand'messe est célébrée par Monseigneur, qui fait ensuite la panégyrique de Saint-Antoine. Puis, a lieu la cérémonie de la monstrance des reliques. Mgr Fava a autour de lui : dom Antoine, abbé mitré de la Trappe de Chambarrand, dom Gréa, prieur des chanoines réguliers de Saint Augustin, M. l'abbé Collomb, vicaire général de Valence, représentant Mgr Cotton ; Mgr Mussel, vicaire général de Grenoble, et les secrétaires de l'évêché ; M. l'abbé Petit, curé de Saint-Antoine, à qui l'on doit l'organisation de cette belle fête, de nombreux chanoines et archiprêtres, les supérieurs des maisons religieuses du diocèse : La Salette, l'Osier, Miribelle, des représentants de plusieurs ordres religieux, les chanoines Augustins, un grand nombre de curés et de prêtres.

Mgr Fava ouvre la châsse. Il découvre les divers ossements de Saint-Antoine et après vérification des authentiques, les élève devant le public : la tête, les épaules, les bras, au tibia. Cette imposante cérémonie impressionne vivement la foule. Elle est accompagnée de belles cérémonies et du chant grégorien des chanoines de Saint - Augustin, ainsi que d'un chœur ouvrier venu de Paviot, près Voiron.

Signalons aussi un beau cantique, composé pour la circonstance, par le Rév. Père Ferrey, chanoine régulier de Saint-Augustin. Les reliques sont remises en place et la châsse fermée.

A midi, M. le curé réunit ses nombreux invités autour de trois tables. Le représentant de l'*Univers* a l'honneur d'être admis à l'une d'elles. Au dessert, M. le curé de Saint-Antoine remercie Mgr Fava, qui lui répond en le félicitant chaudement d'avoir rendu un tel éclat à l'antique pèlerinage de Saint - Antoine. Puis, Mgr Fava nous fait le grand honneur de porter un toast à l'*Univers*, à la famille Veuillot qui poursuivent la glorieuse tradition de Louis Veuillot, et qui se sont fait représenter à la cérémonie. Votre collaborateur remercie Sa Grandeur au nom de tous, et l'assure une fois de plus de la résolution ferme de l'*Univers* de suivre toujours et fidèlement, sans s'inquiéter des difficultés, demain comme hier, les enseignements précieux et lumineux du Souverain Pontife.

A deux heures, les vêpres sont célébrées au milieu d'une foule plus considérable encore que celle du matin.

Le chant grégorien des chanoines de Saint-Augustin, alterné avec celui des élèves du petit séminaire de la Côte-Saint-André, et du chœur ouvrier de Paviot, produit le plus bel effet.

Puis a lieu la procession, au milieu d'une affluence considérable et d'un grand recueillement. Mgr Fava prend de nouveau la parole. Il parle de la glorification et de l'éclat de l'apostolat, rappelle la gloire des apôtres, des martyrs, des docteurs, des vierges, des religieuses et des grands saints des premiers siècles. Saint Antoine est glorifié par toutes les nations, comme le Seigneur le lui a promis. Il est glorifié par ce pèlerinage aujourd'hui. S'il a guéri du feu du corps, il guérira du feu des passions.

Ensuite s'organise la procession, qui se déroule splendide dans l'église, dont elle fait deux fois le tour. Trente magnifiques reliquaires sont portés par les élèves du séminaire de la Côte-Saint-André et les prêtres du canton. Les glorieux restes de Saint-Antoine sont portés par des prêtres nés à Saint-Antoine

Tous les fidèles défilent sous la châsse du grand saint qu'on élève à hauteur d'épaules, et chacun fait toucher un objet, chapelet, livre, etc., au précieux reliquaire.

Le soir enfin, de belles illuminations terminent la fête.

GABRIEL COLLIN.

LES SUPERSTITIONS

Les superstitions sont de tous pays.

Un journal d'Alsace annonçait qu'un apiculteur passionné venait de mourir dans les environs de Colmar. Il possédait quatre-vingts ruches d'abeilles.

Aussitôt, sa veuve se rendit auprès des ruches et, frappant quelques coups sur chacune d'elles, elle annonça aux abeilles que leur maître était mort.

La superstition populaire croit que si on négligeait cette formalité, toutes les abeilles périraient dans l'année.

La même superstition existe encore chez un grand nombre de vignerons d'Alsace ; à la mort du chef de la famille, ils descendent à la cave et frappent trois coups sur chaque tonneau plein, sans quoi le vin tournerait et passerait vinaigre. La Bretagne a ses korigans, nains difformes, qui entourent le voyageur égaré, la nuit, dans les landes. Sur les bords de la Moselle, les ondines perfides attirent le passant par leurs chants et par leur beauté et précipitent l'imprudent dans les flots.

Dans les pays du Nord, ces sirènes dangereuses s'appellent des Willis ; le grand poète polonais Mickiewiez les a chantées. Le paysan de la Franche-Comté et du Jura se signe quand il aperçoit ou croit apercevoir l'essaim des herlequins. En Provence, le drac poursuit les enfants de ses cris. Le Berry a ses follets et ses fadets. Les Alpes ont les solèves.

Quelle est la province de France où l'on ne rencontre pas une roche aux fées peuplée de légendes aussi vieilles que le monde et que se transmettent fidèlement les générations depuis les temps les plus reculés ?

Les petits bergers racontent ces légendes au touriste qui passe ; celui-ci les note sur son carnet de voyage ; il en fait des poésies, s'il a le don des rimes ; il en fait des contes, des nouvelles, des romans, s'il écrit en prose, voire des chroniques, s'il est chroniqueur.

Le plus plaisant de l'aventure, c'est que lorsqu'il raconte, en prose ou en vers, les naïves superstitions des campagnes à un auditoire de ville, hommes et femmes s'extasient sur la candeur des gens qui croient encore aux fées, aux loups-garous, aux ondines et au reste ; mais le citadin qui se moque des fadets et des farfadets ne se mettrait pas en route un vendredi ; cela porterait malheur.

Et combien d'autres superstitions encore dans nos villes, même les plus grandes !

Renversez une salière devant une belle dame qui raille les croyances superstitieuses des paysans : elle pâlira et se croira obligée, pour conjuger le mauvais sort, de jeter une pincée de sel par-dessus son épaule.

Gardez-vous de lui offrir un couteau : ce cadeau coupe l'amitié, à moins qu'elle ne se hâte de vous offrir un sou en échange. Ne mettez pas deux couteaux ou deux fourchettes en croix, imprudent on ne sait quels malheurs résulteraient de cette coupable distraction !

Essayez un peu de faire asseoir des esprits forts, mâles ou féminins, à une table où sont réunis treize invités !

Le danger d'être treize à table est patent. Le naïf Calino explique cela en disant que sur les treize, il y en toujours un seul qui meurt le premier, ce qui n'est pas contestable ; mais les trois quarts des citadins ont une peur bleue du numéro treize.

Vous n'êtes pas sans connaitre les tribulations d'un financier ainsi que les ennuis de son caissier.

L'homme de finance donnait à dîner à quatorze convives. Mais au dernier moment, l'un des invités se fait excuser. On ne sera plus que treize !

Un frisson d'inquiétude court sur les épaules des dames et sous la cravates des messieurs.

Le financier demande trois minutes pour conjurer le Destin, descend quatre à quatre à son bureau et y trouve son caissier en train de terminer ses écritures.

—Mon cher, lui dit-il, rendez-moi un grand service : mettez une cravate blanche, passez un habit noir et venez dîner chez moi.

Le caissier obéit, se hâte, fait son entrée dix minutes après, et l'on se met à table, tout à la joie.

Or, il y avait un médecin parmi les convives. Un coup de sonnette retentit après le potage. On fait demander le docteur pour un cas très grave.

Et voilà que de nouveau, on n'est plus que treize !

Les dames chuchotent. L'amphitrion jette un coup d'œil navré du côté de son caissier. Celui-ci, comprenant la situation, s'éclipse avec le regret de quitter une table si bien servie pour aller dîner d'un morceau de bœuf naturel.

Il descend donc et se met en devoir de quitter son habit. Mais le médecin est revenu, son malade pouvait se passer de ses services : il était mort.

Encore treize à table ! Les dames sont mal à l'aise, plus d'appétit chez les messieurs. Heureusement que le caissier est encore dans les bureaux ! On le supplie de remettre son habit et sa cravate blanche. Il remonte et la joie revient alors avec lui.

On est quatorze : tout va bien.

Pas pendant longtemps : une dame prise d'un malaise subit, s'évanouit sur son assiette ; on l'emporte. Quelle fatalité ! Le financier tourne des yeux suppliants vers le caissier, en train de rattraper le temps perdu en mettant les bouchées doubles. C'est une bonne pâte de caissier : il se résigne en soupirant et disparait pour la seconde fois.

Mais se doutant que l'évanouissement de la dame serait peut-être de courte durée, il eut la bonne idée d'attendre les événements dans une pièce à côté. Il en fut récompensé.

La dame était revenue à table, on était encore treize.

Tous demandèrent à la fois : où est le caissier ?

Il fut rappelé et fit un excellent dîner quoique trop souvent interrompu.

Il avait conjuré le mauvais sort.

Moralité : Ne soyez jamais treize à table et ayez soin d'avoir un caissier sous la main ;—c'est d'autant plus agréable qu'un caissier suppose ordinairement une caisse.

JACQUES LEFRANC.

Le Manitoba.

Mercredi, 9 Aout 1893

UNE ATTITUDE MALHEUREUSE!

Le *Canada* peut se vanter d'avoir publié, à la date du 31 juillet dernier, sous le titre que nous venons de transcrire et qui s'applique parfaitement à sa propre attitude, l'un des plus déplorables articles que la presse canadienne nous ait donnés durant ces dernières années. Il y a eu des infamies dites plus carrément; il n'y a rien eu de plus perfide, de plus outrageant, ni de plus calomniateur. C'est un acte d'accusation contre le clergé, contre les évêques de race canadienne-française, contre Mgr Taché particulièrement, à qui l'on n'epargne pas même le persiflage.

Si jamais il y a eu, depuis la naissance du christianisme, un clergé qui se soit [illegible] de la population, c'est incontestablement le nôtre. Cependant, des journalistes aux abois, déçus dans leurs espérances de compter au nombre des ralliés à leur parti, certains évêques, laissent éclater leur mauvaise humeur, et signalent à la défiance du peuple ce clergé, noble, laborieux, et dévoué.

Le clergé, dans notre pays, sort du peuple; il est du peuple, il est de sa moëlle et de son sang. Il n'y a pas un évêque, pas un prêtre, pas un religieux, ni une religieuse qui n'ait pour ancêtre, ou du moins pour alliée, une famille du peuple, une famille de laboureurs. Leurs intérêts, leurs relations sont avec le peuple. Pourquoi le délaisserait il? Pourquoi prendrait-il cette attitude contre nature?

Ses traditions sont autres.

A toutes les phases de notre vie nationale, l'on retrouve le clergé militant contre notre absorption, contre le ravissement de nos droits, poussant au progrès, distribuant l'instruction, éclairant la route, et organisant cette grande force du peuple par le maintien et le développement du système si simple et si puissant de la paroisse.

Il faut admirer les talents et les luttes des hommes publics qui nous ont assuré nos franchises. Mais leurs talents et leurs luttes auraient été stériles, comme les arbres dont les fleurs sont emportées par les vents si ces hommes n'avaient pas eu derrière eux la paroisse, l'œuvre du curé.

Au Nord-Ouest, le clergé, et le prélat qui a vieilli et qui orne encore le siège archiépiscopal de Saint-Boniface, ont sacrifié leur vie entière pour les déshérités, pour les pauvres, pour le peuple, unissant dans leurs travaux la vaillance au dévouement.

La preuve, on l'a dans ces établissements de tous genres que possède notre colonie naissante.

Pour qui ces maisons d'éducation, pour qui ces écoles, pour qui ces hôpitaux, pour qui toutes ces institutions élevées et maintenues à grands frais? Pour qui, sinon pour le peuple, pour les enfants du peuple, pour les humbles surtout!

Pour qui, et pour quoi, la fatigue des voyages, les angoisses vives et poignantes de l'esprit toujours préoccupé du sort de notre race et de notre foi dans ces plaines trop peu appréciées par la province de Québec?

Pour qui, et pour quoi, les négociations d'il y a vingt ans, les appels d'aujourd'hui à la justice de la nation, et les tristes ennuis des récentes polémiques?

C'est pour le peuple et pour sa cause!

Et, nous vous le demandons, quel autre motif pourrait donc guider ce doyen de nos évêques, lui qui, à part les bénédictions que Dieu a répandu sur sa mission apostolique, n'a jamais compté sur les joies de ce monde; lui qui voit déjà se manifester, tout autour de sa personne, multiples et douloureux, les avertissements précurseurs de la tombe!

Ah! ce n'est pas à cet âge, ce n'est pas à la fin d'une carrière que l'on devient accessible aux intérêts humains!

Flatteur du pouvoir, osez vous insinuer!

Quelles sont vos preuves?

Serait-ce la lettre confidentielle que l'on a eu l'incroyable déloyauté de livrer à la publicité?

Seraient-ce les requêtes si nombreuses réclamant énergiquement justice, qu'il a préparées ou signées, et mises devant le gouverneur-général en conseil, là où il pouvait, et par l'intermédiaire duquel il prétendait s'adresser à toute la députation, à la nation entière?

Seraient-ce les efforts qu'il a faits pour rallier à notre cause les suffrages de tous ses collègues de l'épiscopat catholique?

Seraient-ce les sacrifices pécuniaires qu'il s'impose depuis trois ans pour le soutien de cette cause?

Depuis plusieurs mois, vous vous employez à les trouver ces preuves, mais vous avez misérablement failli!

Au lieu de l'admettre, comme des hommes d'honneur, vous persistez dans ce que nous sommes obligés aujourd'hui d'appeler votre mauvaise foi!

Non, vous ne pouvez plus vous en défendre! Votre attitude n'est pas honnête.

M. Tarte avait prétendu—et le *Canada*, se faisant son complaisant écho, avait répété que les écoles catholiques du Manitoba avaient été sacrifiées par Mgr Taché, dans les élections fédérales de 1891. C'était dire que Mgr Taché avait par esprit de parti, en exécution d'un pacte, et pour sauver le cabinet, fait table rase de tous ses devoirs.

C'était odieux! Néanmoins, Sa Grandeur consentit à donner des explications qui mettaient à néant ces atroces calomnies. Il ne vous [illegible]

Mais non! vous répétez de nouveau les mêmes accusations, en renchérissant, et mettant cette fois en cause tout l'épiscopat canadien!

Il vous plaît de dire que M. Tarte a prouvé ses assertions. Si vous pouviez être sincère en cela, vous seriez vraiment de force à faire concurrence à l'autruche, se cachant la tête dans le sable et se croyant à l'abri de tout danger parce qu'elle n'y voit plus!

Voyons! à quoi se résume en fin de compte toute cette conversation.

A ceci:

Monseigneur, dit M. Tarte, nous vous reprochons d'avoir fait un pacte avec le gouvernement!

Mais je n'ai pas fait de pacte avec le gouvernement, répond Sa Grandeur.

Oh! réplique M. Tarte, vous n'en avez pas fait! Mais alors vous auriez dû en faire un!

Etrange logique qui finit par vouloir imposer ce que l'on avait commencé par reprocher si vivement; mais aussi, aveu parfait que l'on avait porté de fausses accusations!

Non, il n'y a pas à tortiller. Il faut accepter loyalement, dans toute sa véracité, la parole de l'Archevêque, ou la déclarer fausse, et par là même le mettre au rang des plus vulgaires imposteurs!

Et certes, le *Canada*, s'il ne le dit pas en termes exprès, ne se fait pas faute de l'insinuer.

Allant plus loin, il représente le vénérable archevêque se livrant à des intrigues, à des cachotteries, derrière le rideau, comme un plat courtisan.

Et, prenant un ton goguenard, le journal décoche au digne prélat un trait, qui arrive du reste assez péniblement à destination, et le plaisante sur sa *diplomatie* peu féconde en résultats.

Sans relever autrement cet indigne persiflage, nous ferons remarquer que le grand évêque Plessis n'a pas dédaigné la *diplomatie* dans ses luttes, et qu'il a toujours estimé qu'elle le servait mieux que la violence.

Le *Canada* ne se contente point, toutefois, de prendre à parti l'archevêque de Saint Boniface. A vrai dire, celui ci n'est qu'un prétexte à un mouvement plus hardi et plus en avant

Le clergé canadien tout entier est devenu une cible. C'est un corps déchu, une caste "en ligue" avec la bureaucratie contre le peuple; ses membres "laissent sacrifier nos droits," et "perdent le respect des populations" tout comme le clergé d'Angleterre au seizième siècle, tout comme le clergé de France au temps de la révolution, comme le clergé français d'aujourd'hui, "qui se tient à l'écart, refroidit les fervents et fuit les faibles."

Impossible de redresser dans un article tous ces écarts. Il faut nous borner à constater que tout cela est dit en quelques phrases consacrées à une appréciation rapide et sommaire de la condition du clergé dans les deux pays que nous venons de nommer. Mais les allusions et les applications sont tellement transparentes que le lecteur n'éprouve aucune fatigue à les découvrir. Elles sont suivies d'un dithyrambe à l'adresse du clergé irlandais, lequel mérite bien ces éloges, mais se trouve mis à son insu dans une posture où des hommes dignes et généreux n'aiment jamais à se trouver.

Ces comparaisons du clergé canadien-français et du clergé irlandais sont, en effet, des outrages aux uns et aux autres.

Mais la mesure du langage importe peu au *Canada* et à ses inspirateurs. Ils ont bien d'autres préoccupations. Il s'agit pour eux de frapper fort plutôt que juste.

Car, voyez-vous, un siège est ouvert. Il s'agit d'escalader le pouvoir. La question des écoles du Manitoba est une échelle, et l'on avait compté que le clergé canadien s'y précipiterait de lui-même. L'opposition n'aurait eu qu'à suivre, et à se faire remettre la place après le combat. Quelle et fructueuse campagne c'eut été.

Les calculs sont déçus! Mais puis que l'épiscopat ne veut pas servir d'avant garde à l'opposition, eh bien, tant pis! Il en souffrira, il sera livré en pâture aux préjugés populaires. S'il est broyé, c'est qu'il l'aura mérité par ses lâchetés et son antipathie aux "idées démocratiques." Fallait qu'il se range avec les libéraux. Car les libéraux, c'est le peuple; les autres, seraient-ils la majorité de la nation, ne comptent point; ils ne font point partie du peuple, c'est clair comme le fond d'un puits.

L'exploitation du peuple par le moyen ou au dépens du clergé, voilà manifestement le mobile actuel de toutes ces algarades. Mais elles comportent encore une autre indication.

Ce n'est malheureusement pas le seul symptôme du mal que nous allons indiquer.

C'est le libéralisme, l'authentique et faux libéralisme, qui lève la tête, et entreprend une nouvelle étape.

Si l'on n'avait en vue que de signaler honnêtement ce que l'on croit être une erreur de jugement dans l'attitude calme et prudente du clergé à l'égard des écoles du Manitoba, on dirait, simplement mais respectueusement, que le clergé s'est trompé. On n'irait pas chercher dans l'histoire écourtée et badigeonnée de nuances perfides, des légendes et des rapprochements odieux, propres à discréditer tout un corps d'élite, l'honneur, la gloire, et la force de notre pays.

C'est autre chose que l'on veut. Il faut faire plier et marcher le clergé à l'ordre des petits-maîtres qui se donnent comme les coryphées des couches nouvelles, ou bien, il sera relégué à la sacristie. Pour le réduire, le dénigrement, les fausses représentations. On le présentera au peuple comme un objet de défiance, comme un adversaire, comme une classe antipathique aux aspirations des foules, comme fuyant le contact de celles-ci. Il perdra le respect dont il jouit, le peuple lui échappera; ce dernier sera prêt alors pour toutes les extravagantes innovations et l'oubli de tous ses devoirs.

Hélas! si l'incendie commence, comment pourra-t-on le maîtriser!

Il est plus que temps de convoquer tous les cœurs humbles et chrétiens, toutes les âmes vraiment éprises des splendeurs de l'Eglise et profondément reconnaissantes des bienfaits qu'elle répand sur le monde par les mains de ses ministres, à la grande et forte union qui peut tout sauver.

Nouvelles Politiques

L'assemblée législative des Territoires du Nord Ouest se réunira le 17 courant pour la dépêche des affaires.

∴

L'hon. sénateur Montgomery vient de mourir à Charlottetown, Ile du Prince-Edouard, où il résidait. Il était fort âgé et appartenait au parti conservateur.

∴

L'hon. Frank Smith, l'un des membres du cabinet fédéral, était à Winnipeg la semaine dernière.

∴

L'hon. M. Daly, revenu de la Colombie, était à Calgary au commencement de cette semaine. M. Daly ne sera de retour à Winnipeg que dans une couple de semaines.

∴

Sir John Thompson et l'hon. Chs. H. Tupper ne reviendront de France qu'à la fin du présent mois.

∴

Sir Charles Tupper doit laisser l'Angleterre le 17 courant pour venir visiter le Canada. L'hon. Commissaire Canadien viendra jusqu'au Nord-Ouest pour y visiter les fermiers écossais qui y sont établis.

∴

L'hon. M. Angers a visité l'Ile du Prince-Edouard, accompagné de l'hon. M. Foster. Plusieurs démonstrations ont eu lieu à cette occasion. Les Acadiens ont demandé la nomination de l'un des leurs à la position de juge de la cour Suprême de leur province.

∴

M. J. G. Barthe, ancien député de Richelieu et auteur de la brochure intitulée: *Le Canada reconquis par la France*, ouvrage qui a fait sensation, il y a quelque quarante ans, est décédé à Berthier-en-haut la semaine dernière, à l'âge de 77 ans.

∴

Sir Oliver Mowat doit venir jusqu'au Portage-du-Rat dans quelques jours. Le premier ministre d'Ontario veut s'assurer par lui-même de l'importance des mines du Lac-des-Bois et des envions.

∴

La visite de l'hon. M. Laurier, à Manitoba, annoncée pour le mois d'août, est remis à l'automne.

LA CAUSE DES ECOLES

L'appel des catholiques du Manitoba au gouverneur général en conseil, en vertu des dispositions de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord et de l'Acte de Manitoba, relativement aux lois arbitraires qui nous ont été imposées en 1890 par le gouvernement Greenway, en dépit des droits dont nous avions toujours joui jusqu'alors en matière d'éducation, sera soumis à la cour Suprême du Canada, au terme d'octobre prochain.

Par un arrêté en conseil, il a été décidé de soumettre les questions suivantes à cette cour:

(1.) L'appel dont il est question dans les mémoires et requêtes, est-il, [illegible] un appel qui peut être admis en conformité du 3me sous paragraphe de l'article 93 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, ou du 2me sous paragraphe de l'article 22 de l'Acte de Manitoba, 33 Victoria (1870), chapitre 3, (statuts du Canada)?

(2.) Le droit d'action allégué dans les requêtes et mémoires est il tel qu'un appel peut être fait sous l'autorité des sous paragraphes sus-mentionnés ou sous l'autorité d'aucun d'eux?

(3.) La décision du comité judiciaire du conseil privé dans les causes de Barrett vs ville de Winnipeg et de Logan vs ville de Winnipeg, met-elle fin au droit de demander un remède, laquelle demande est basée sur la prétention que les droits de la minorité catholique romaine ont pris naissance après l'union sous l'autorité des statuts de la province et violés par les deux statuts de 1890, lesquels font le sujet de la plainte contenue dans les requêtes et mémoires?

(4.) Le 3me sous paragraphe de l'article 93 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord s'applique-t-il à Manitoba?

(5.) Son Excellence le gouverneur-général en conseil, a-t-elle le pouvoir de remédier à l'ordre de choses suivant la demande qui en est faite dans les mémoires et requêtes, les faits étant tels que représentés dans ces documents, ou Son Excellence le gouverneur-général, a-t-elle aucune autre juridiction à ce sujet?

(6.) Les actes de Manitoba relativement à l'éducation, passés avant la session de 1890, confèrent-ils ou continuent-ils de conférer à la minorité des "droits ou privilèges relativement à l'éducation," en conformité du deuxième sous paragraphe de l'article 22 de l'Acte de Manitoba, ou établissent-ils un "système d'écoles séparées ou confessionnelles" en conformité du troisième sous paragraphe de l'article 93 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, si cet article 93 est déclaré s'appliquer à Manitoba; et s'il en est ainsi, les deux actes de 1890 dont on se plaint, ou aucun d'eux, affectent-ils les droits ou privilèges de la minorité de telle manière à justifier un appel au gouverneur-général en conseil?

AVIS A M. TARTE

En date du 27 juillet dernier, *L'Interprète*, journal libéral, publié à Montebello, Qué., publie un article sensé relativement à la polémique provoquée par M. Tarte. Nous en citons les extraits suivants:—

Les lettres de Mgr Taché établissent clairement que le gouvernement n'a jamais donné de garanties directes et officielles aux évêques, et que les évêques n'en ont jamais exigées. Là-dessus, la plupart des journaux libéraux s'écrient: "A quoi sert-il de défendre les écoles séparées, puisque les évêques les ont abandonnées?" Encore un effet de cette fausse manière de voir ....

....

Au point de vue religieux, les évêques sont les seuls juges des dispositions à prendre, et nous ne croyons pas que des députés ou des journalistes, quelque intelligents qu'ils soient, connaissent mieux qu'eux la ligne de conduite à tenir pour défendre les intérêts *catholiques* du Manitoba ou d'ailleurs. Leur conduite pourra nous paraître parfois peu conforme aux règles de la prudence ou de la diplomatie humaines. Mais l'histoire de l'Eglise nous prouve qu'elle a souvent triomphé quand elle semblait plus près de sa perte. Laissons donc les évêques remplir leur devoir comme ils l'entendent; que ceux qui s'inquietent tant des intérêts de la religion soient toujours prêts à suivre les préceptes de leurs évêques quand ceux-ci jugeront à propos d'en donner, et, en attendant, qu'ils remplissent leur devoir de citoyen. Une iniquité politique a été commise, les droits d'une minorité ont été méconnus, un principe constitutionnel a été violé: c'est le devoir de tous les hommes vraiment libéraux de protester et d'agir. Si certains membres du parti libéral manquaient à ce devoir sous prétexte que les évêques n'ont pas parlé, ils justifieraient ce reproche qu'on leur fait de se servir de la question des écoles du Manitoba pour exploiter les sentiments religieux des masses. Il serait peu logique pour des hommes qui ont, tant de fois, et souvent avec raison, reproché au parti conservateus d'exploiter hypocritement la parole des évêques, de vouloir tomber dans la même faute.

CURIEUX DEFENSEURS

Nous lisons dans le *Courrier du Canada*:

Le *Cultivateur*, dont M Tarte est le directeur politique, demande si nous sommes assez injustes "pour refuser de reconnaître que les libéraux d'Ontario sont les défenseurs de nos compatriotes et de nos écoles contre les torys commandés par M. Meredith, M. Clark Wallace, etc."

Oui, nous refusons de reconnaître cela, et pour une bonne raison: ça n'est point vrai.

Les grits sont les défenseurs de nos compatriotes! M. Tarte a-t-il perdu la tête?

Curieux défenseurs, que ceux qui nous font dire par le *Globe*, au lendemain d'un discours équivoque de M. Laurier:

On se convaincra, tôt ou tard, qu'il n'y a qu'une ligne de conduite à suivre, c'est de laisser la législature du Manitoba conduire l'instruction publique dans la province, SANS LE CONTRÔLE OU L'INTERVENTION D'AUCUNE AUTRE AUTORITÉ EN CANADA.

Des défenseurs comme ceux là, ça ne sauve pas la vie. Et puisque M Tarte en est satisfait, c'est une nouvelle preuve de son manque de bonne foi dans la défense des écoles séparées.

Ajoutons à cela sa motion pour racoler des votes, et sa protestation contre le mot *catholique* dans la constitution de l'alliance des sociétés nationales, et nous avons une bonne idée d'ensemble du défenseur des catholiques.

Que les électeurs n'oublient point cela

Interpellé par le *Canada* à propos de ce qui précède, le *Courrier du Canada* réplique:

Nous avons répondu à M. Tarte que nous refusions de "reconnaître que les libéraux d'Ontario sont les défenseurs de nos compatriotes et de nos écoles contre les torys," et nous avons ajouté: parce que cela n'est point vrai.

Le *Canada* nous demande:

"Si ça n'est point vrai, nous demanderons au *Courrier du Canada*: pourquoi a-t-il abandonné M. Meredith pour appuyer M. Mowat dans les élections provinciales de 1890?"

Notre attitude à l'égard de M. Meredith n'a rien à voir là dedans.

M. Tarte affirme que les grits d'Ontario sont les défenseurs de nos écoles séparées; nous lui disons que cela est faux. Et nous le prouvons par une citation du *Globe*, organe en chef du parti libéral anglais.

Le *Canada* n'a pas pu lire nos remarques sans lire la citation, et son air d'assurance n'est point de mise en cette circonstance.

Que le *Canada* nous montre une ligne du *Globe* écrite en faveur des écoles du Manitoba! Qu'il nous en montre une, une seule!...

LA REPLIQUE DE M. TATRE

Après six jours passés dans les plus sérieuses réflexions cherchant le meilleur moyen de faire un peu de contenance, M. Tarte risque dans l'*Electeur* du 26 juillet deux colonnes de réplique à la dernière lettre de Mgr Taché.

Mais quelle réplique!

Chaque mot laisse voir l'impuissance de l'auteur à conserver la moindre vraisemblance à ses accusations. Pour un certain nombre, cependant, celui qui dit le dernier mot a toujours raison, et M. Tarte qui est un raccoleur de profession, ne veut rien laisser perdre. A défaut de gens sérieux il s'estime encore heureux d'avoir les badauds de son côté.

Mais il n'aura que ceux-là! Pas un seul autre ne voudra se laisser prendre à son verbiage en l'air.

Aux déclarations nettes, précises et énergiques de Sa Grandeur, M. Tarte répond que la visite de M. Chapleau à Monseigneur doit être interpré ée de telle et telle façon. Monseigneur qui était à l'entrevue dit: "M. Chapleau a pris la peine de m'avertir qu'il ne venait pas au nom du gouvernement, etc; M. Tarte, qui n'était pas à l'entrevue, répond: "ce devait être une visite officielle, puisque M. Chapleau faisait partie du cabinet."

Et tout le reste est de cette force-là! Mgr Taché nie formellement l'existence d'une lettre pastorale que les évêques devaient signer avant les élections de 1891, en autant que les évêques sont concernés. Et M Tarte répond avec un mauvais semblant de respect qui ne cache point suffisamment son cynisme:

"Si Votre Grandeur applique au document en jeu les règles d'interprétation qui lui ont permis de dire qu'il n'y a pas eu de négociations entre Elle et le gouvernement, je refuse respectueusement de me laisser convaincre sans plus ample information."

C'est cela, Mgr Taché affirme qu'il n'a jamais été question de cette lettre parmi les évêques. Mais M Tarte, que les évêques n'ont pourtant pas dû consulter sur ce sujet, prétend toujours le contraire.

Il est tout naturel que ce chevalier de la blague refuse de se laisser convaincre: ce n'est pas pour en arriver là qu'il a lancé l'insulte à Monseigneur.

Mais qu'il ne prétende pas à autre chose. L'opinion publique honnête et respectable ne sera pas avec lui.

Entre Mgr Taché qui dit "non," et prouve que ce doit être "non," et M. Tarte qui prétend que ça peut être "oui," parce qu'il y avait telles et telles circonstances, le public sera avec celui dont le passé est sans tache, et contre son adversaire dont la vie politique depuis longtemps n'a été qu'une immense blague et qu'une colossale tromperie.—*Courrier du Canada.*

Nouvelles Religieuses

La retraite annuelle des prêtres séculiers de l'archidiocèse de Saint-Boniface est commencée lundi soir au collège de Saint-Boniface. Le Rév. Père LaRue, S.J., en est le prédicateur.

Le T. R. Père Langevin, supérieur des missions des Oblats de la province ecclésiastique de Saint-Boniface, est parti hier pour aller visiter la mission de Saint-Laurent, Man. Le Rév. Père sera de retour à la fin de la semaine.

Le R. P. Van Derr Capellen, C. SS. R., est décédé à Montréal la semaine dernière. Il était né à Zepperen, Belgique, en 1823. Depuis 1884 il exerçait le saint ministère à Sainte Anne de Montréal.

On annonce que le Rév. Père Murphy, O.M.I., professeur de hautes mathématiques à l'Université d'Ottawa et directeur du journal *The Owl*, occupe pendant les vacances la chaire de génie civil (*practical civil engineering*) à l'Université d'Harvard

L'on sait, en effet, que cette grande Université ouvre ses portes pendant les mois de juillet et août aux professeurs des High-Schools qui sont empêchés, par la nature de leurs fonctions, de suivre les cours universitaires pendant l'année.

Le titulaire de la chaire de génie civil ayant été forcé de s'absenter, les autorites d'Harvard se sont adressées au Rév. Père Murphy pour le remplacer.

A Montréal, chez les RR. PP. Jésuites, les nominations de 1893–94 sont les suivantes:

Supérieur général, R. P. F. X. Renaud, S.J.; recteur, R. P. H. Hudon; assistant, R. P. V. Hudon; préfet de discipline et des études, R. P. O. Devlin; professeurs de philosophie, seconde année, R. P. I. Poliquin et J. Ruhlmann; professeurs de philosophie, première année, RR. PP. J. Dugas et I. Lalonde; professeur de rhétorique, R. P. Chs Chaput; professeurs de belles lettres, RR. PP. A. Monette et B. Hazleton.

Le Père Carré s'en va enseigner à Québec et le R. P. Hamon deviendra directeur de l'Union Catholique. Les directeurs de la Ligue du Sacré-Cœur sont les Pères Jones et Nolin. Les sermons à l'église, durant l'année, seront donnés par les RR. PP. Desjardins, Connolly, Hamon et Ruhlmann. Le Père George Kenny restera à Guelph, Ont., comme supérieur de cette maison.

Mgr Fabre a fait les nominations suivantes:

MM. G. Charette, chapelain des Frères à Laprairie; J. B. L. Gagnon, vicaire à Saint-Vincent de Paul, Isle Jésus; Desjardins, vicaire à Saint-Bruno; Jos. Picotte, vicaire à Sainte-Brigide; J. Thérien, vicaire à Longueil; A Carrière, vicaire à Sainte-Thérèse; F. N. Labonté, vicaire à Caughnawaga; Beauparlant, vicaire à Sainte-Anne du Bout de l'Ile; F. X. Plante, vicaire à la Pointe-Claire. M. E. Poitras a été nommé professeur au collège de l'Assomption.

PERSONNEL DU COLLEGE DE SAINT-BONIFACE

Pour l'année 1893 94, le personnel du Collège de Saint-Boniface se composera comme suit:

Rév. Père Henri Hudon, recteur du Collège.

Rév. Père Isidore Kavanagh, ministre et professeur de physique, mathématiques et chimie.

Rév. Père Prospère Lamarche, préfet de discipline.

Rév. Père Louis Drummond, préfet des études et professeur de philosophie.

Révs Pères Alfred Larue et Chester Sinnett, professeurs du cours de commerce.

Rév. Père Napoléon Paré, professeur de rhétorique et belles-lettres.

Rév. Père Louis Charron, professeur de versification.

Rév. Père Théo. Desautels, professeur de syntaxe.

Rév. Père Sévère Veuilleux, professeur des éléments-latins.

Les frères coadjuteurs ont subi aucun changement et occupent les mêmes charges que l'année dernière.

Les Révs. Pères Lamarche et Desautels sont arrivés hier matin.

Les RR. PP. Lord et Dubeau, S.J., ont laissé le Collège mardi dernier et les RR. PP. Champagne et Sincennes partent ce soir.

MAIGRE RESULTAT

On communique au *Courrier du Canada* l'information suivante de Fall-River :

Le roi du *humbug* politique et l'ancien charlatan de la province de Québec était ici hier, dimanche, et il a adressé la parole devant un petit nombre d'adorateurs. Il était accompagné de M. Odilon Desmarais.

L'ex-premier a cru, je crois, en entreprenant une tournée parmi les canadiens des Etats Unis, relever un petit peu son ancienne faveur ; mais la démonstration froide qu'il vient de recevoir dans la ville la plus canadienne de la république américaine a dû le désillusionner complètement à ce sujet.

A part M. H. A. Dubuque et le Dr de Granpré, les autres personnages qui ont escorté dans cette ville M. Mercier n'étaient que des intrigants qui voulaient prendre une leçon du maître, afin de pouvoir par la suite mettre nos compatriotes dans les mauvais draps, le tout pour leur plus grande gloire et dans leur intérêt personnel.

Enfin, ça été un fiasco, et l'ex-premier au lieu d'arracher deux cents dollars—ce à quoi il s'attendait, j'ai oui dire—à ses frères (car ça coûtait 75 centins pour entendre le déchu), n'a pu leur soutirer indirectement que quelques vingt-cinq piastres, somme minime, quand on s'est pavané avec l'argent public pendant cinq ans et que l'on a nâgé dans les dix et vingt mille piastres à tous propos, même lorsqu'il s'agissait d'étudier la question betteravière au plus grand profit de M. Bernatchez.

Quand il nous a laissé, il avait la figure longue et son "au revoir" voulait plutôt dire adieu !

MARCEL.

C'est peu $25 ; c'est une recette qu'un propriétaire de cirque considèrerait comme un vrai fiasco.

Badinage à part, c'est humiliant pour M. Mercier, mais cet homme déchu recueille la moisson qu'il mérite.

Autre réflexion. Plusieurs ont cru que M. Mercier allait aux Etats-Unis prêcher l'annexion par désintéressement, et voilà qu'il en est rendu à exiger 75 centins de nos compatriotes de là-bas pour qu'ils se procurent la satisfaction de l'entendre.

Est ce que M. Mercier n'a pas un ami assez charitable pour lui montrer le ridicule de sa conduite et l'avertir qu'il fait la honte de ses compatriotes ?—*Courrier de St-Hyacinthe.*

LE CONGRES CATHOLIQUE DE CHICAGO

A l'occasion de l'Exposition universelle de Chicago, les catholiques américains se proposent de tenir un Congrès dans cette ville, mardi, le 5 septembre prochain.

Le comité d'organisation, éclairé par les avis des Archevêques des Etats-Unis, a défini et déterminé le but du Congrès. Ce but est étendu et limité à la fois à l'étude de la question sociale, telle que l'envisage Sa Sainteté Léon XIII dans son Encyclique sur ce sujet, à la question de l'éducation catholique et à celle de l'indépendance du Saint-Siège.

Voici quel sera l'ordre des lectures publiques :

1. La Découverte du Nouveau-Monde.
2. Colomb, son caractère et sa mission.
3. Les conséquences de sa découverte pour la religion et pour la civilisation.
4. L'Eglise et les missions dans le Nouveau-Monde.
5. L'influence de l'Eglise catholique sur les institutions politiques, civiles et sociales des Etats Unis.
6. Isabelle la Catholique.

QUESTION SOCIALE.

Ce sujet, aussi grave que vaste et difficile, sera traité à divers points de vue :

1. L'Encyclique du Pape Léon XIII sur la question.
2. Les droits du travail, les devoirs du capital.
3. Le paupérisme, remèdes.
4. Bienfaisance publique, bienfaisance particulière, moyens de rendre l'une et l'autre plus fécondes.
5. Sociétés d'ouvriers, sociétés de jeunes hommes.
6. Assurance sur la vie et caisse de retraite pour les travailleurs à gages.
7. Associations commerciales.
8. Immigration et colonisation.
9. Plaie de l'ivrognerie.
10. Situation actuelle et avenir des Indiens des Etats-Unis.
11. Situation actuelle et avenir de la race nègre aux Etats Unis.

QUESTIONS SUPPLÉMENTAIRES.

1. Education catholique aux Etats-Unis.
2. Indépendance du Saint Siège.

NOUVELLE COLONIE

Il y a quelque temps, MM. Alphonse Chartier, Olivier Poulin, Odilon Langevin, André Ledoux, Séraphin Ruelle et Abraham Gazailler, accompagnés de M. J. P. Orphidas Allaire, sont venus des Etats de la nouvelle Angleterre, pour visiter Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest dans le but d'y fonder une colonie canadienne. Ces braves explorateurs ont visité la fertile région située au sud-est du lac Dauphin, et ont trouvé là une contrée des plus avantageuses à la colonisation.

MM. Chartier et Ledoux ont depuis également visité le district d'Edmonton, dans l'Alberta, et sont satisfaits aussi de cette visite.

Demain, MM. Olivier Poulin, Odilon Langevin, André Ledoux, accompagnés de MM. Athanase Cantin et sa famille, Napoléon Lavoie et sa famille, Pierre Pétrin et sa femme, partent pour aller commencer leur installation dans les cantons 16 et 17, rang 23, au nord de la station Arden sur la ligne du chemin de fer *Manitoba and Northwestern*. M. Abraham Gazailler doit suivre ces premiers bientôt.

M. Séraphin Ruelle est retourné à Adams, Mass. après son retour du lac Dauphin, et au commencement de la semaine M. Alphonse Chartier, revenu d'Edmonton, est aussi retourné dans sa famille. MM. Chartier et Ruelle sont décidés à nous revenir à l'automne, accompagnés de plusieurs autres colons.

Ce mouvement important est le résultat du travail fait dans les Etats de la nouvelle Angleterre par MM. Chs Geo. Caron, de Saint-Charles et J. P. Orphidas Allaire, de Saint-Boniface.

SERVICE ANNIVERSAIRE

Ce matin, à la cathédrale, avait lieu le service anniversaire annuel de Mgr Provencher, premier évêque de Saint-Boniface.

L'office a été très solennel. Mgr l'archevêque officiait, assisté de MM. les abbés Ritchot et L. R. Giroux comme diacre et sous-diacre d'honneur, et de MM. les abbés A. C. LaRivière et Rocan comme diacre et sous-diacre d'office. Le T. R. Père Allard, O.M.I., V. G., remplissait les fonctions de prêtre assistant.

Au nombre des membres du clergé présents, nous avons remarqué MM. les abbés Kavanagh, Fillion, Pelletier, Jutras, Dufresne, Jolys, Messier, Beaudry, Perquis, Campeau, Martin, Turcotte, Willems, Poissant, Gaire, Gillies, Bourret, Bourdeau, Roy, Beguet, Caron, Neyrolles, Proth[illegible], Lemieux, A Giroux, Gauthier, Lajeunesse et Brindamour.

M. Sallé était à l'orgue avec un chœur nombreux

Choses et Autres

C'est lundi qu'a commencé la session extraordinaire du Congrès américain convoqué par le président Cleveland.

On sait que cette session aura spécialement pour objet l'abrogation de la loi Sherman, qui oblige le trésor américain à des achats réguliers d'argent. Grâce à cette loi, le drainage de l'or a pris des proportions inquiétantes. Tous les mois, on jette dans la circulation des millions de billets émis en échange des lingots d'argent achetés aux mineurs.

Mais ces billets, dits *Silver Certificates*, ne représentent qu'une valeur fictive, puisque le gouvernement achète l'argent au cours commercial, et que ce cours n'a cessé de baisser depuis 1890 où la loi dont il s'agit a été arrachée au congrès par les politiciens aux abois, désireux de se rattacher quatre ou cinq Etats miniers qui lui échappaient.

Aujourd'hui, le *silver dollar* ne vaut en réalité que 55 cents. Toute autre valeur qu'on lui donne est purement conventionnelle.

Une dépêche de Chicago adressée à la *Gazette* de Montréal, dit ce qui suit :

"M. L. Z. Joncas, M.P., pour Gaspé, a été nommé juge au département des Pêcheries. Les Américains apprécient les efforts qui ont été faits par l'hon. C. H. Tupper pour que les pêcheries du Canada soient bien représentées ici, et, par déférence pour le Canada et sa grande industrie des pêcheries, le juge canadien dans le département, M. Joncas, a été nommé président du bureau des jurés."

Les journaux de Montréal annoncent qu'un nombre considérable de Canadiens émigrés aux Etats-Unis arrivent depuis quelques jours aux gares de Montréal. M. Marion, employé du C. P. R., chargé de tenir compte du bagage des voyageurs, dit qu'il arrive tous les jours à la gare Windsor quinze à vingt familles de Canadiens des Etats-Unis. La plupart se rendent dans le district de Québec ou de Trois-Rivières La même chose se passe à la gare Bonaventure.

Le roi de Siam a accepté l'ultimatum de la France ; l'incident est donc fini. Il a eu pour conséquences pratiques et matérielles d'augmenter la puissance coloniale de la France en Asie et d'étendre davantage les relations avec l'Angleterre.

La crise financière continue aux Etats-Unis ; les banques ferment leurs portes, entraînant dans leur chute nombre de manufactures et d'industries

Comme résultat, la multitude des ouvriers sans travail augmente de jour en jour. C'est la misère, les grèves et les émeutes qui se préparent.

Dans le pays de Galles, Angleterre, un éleveur ne pouvant plus nourrir ses troupeaux, par suite de la sècheresse persistante, a offert de céder gratis 2,500 moutons. Sa proposition n'ayant été acceptée par personne, il a fait abattre les malheureux animaux, et après les avoir fait tondre et dépouiller, il a livré les cadavres au feu.

La Russie, d'après le dernier recensement, a une population de 100,000,000 et seulement 753 journaux. Cela fait un contraste avec les Etats-Unis qui ont une population de 65,000,000 et comptent plus de 20,000 journaux.

PERSONNEL

M. et Mme Hormisdas Béliveau, Mme Edouard Guilbault et M. C. H. Royal sont partis lundi pour Chicago.

M. Emile Jean, du département des sauvages, à Winnipeg, est parti samedi pour Chicago. M. Jean se rendra aussi à Montréal et Québec.

M. J. B Lauzon est parti hier pour Chicago. Après avoir visité l'exposition, il se rendra à Montréal.

M. S. D. Laurendeau, de Winnipeg, est parti lundi pour Chicago. Après quelques semaines à visiter l'exposition, il se rendra à Montréal où demeurent ses parents.

M. Elie Ste. Marie qui, avec Mme Ste. Marie, son épouse, et ses deux enfants, était en visite chez son beau-père, M. Michel Cyr, part demain pour retourner à Montréal *vià* les grands lacs.

M. Nap. Bétournay, greffier de la cour de comté du comté de Selkirk fait le voyage en même temps. Notre ami n'a pas revu Montréal depuis son arrivée à Manitoba en 1873, croyons-nous. M Bétournay reviendra par Chicago où la grande convention des Forestiers Catholiques doit avoir lieu et il représentera la Cour de Saint Boniface No. 252.

M. Alexandre Marion, fils de M. Roger Marion, est parti lundi pour l'exposition de Chicago.

Melle Ernestine Mager et Mme Emmerling, sont à Walhalla, N.-D., pour une promenade de quelques jours.

LES COMMANDEMENTS DU BAIGNEUR

Voici les dix commandements que Krüger, le grand hygiéniste hongrois, donne aux baigneurs. Ces avis sont de saison :

I. Après les émotions vives ne te baigne pas.

II. Après un malaise subit ne te baigne pas.

III. Après une nuit d'insomnie, après un excès de fatigue, ne te baigne pas.

IV. Après un repas copieux, après de chaudes libations, ne te baigne pas.

V. Lorsque tu te rends au bain ne cours pas.

VI. Ne te baigne pas dans une eau dont tu ne connais pas la profondeur.

VII. Déshabille-toi lentement ; mais aussitôt déshabillé entre dans l'eau.

VIII. Jette-toi dans l'eau la tête la première ; si tu ne sais pas plonger, immerge-toi un instant.

IX Ne reste pas longtemps dans l'eau, à moins que tu sois d'un tempéramment très fort.

X. Après ce bain frictionne-toi ; habille-toi promptement et marche.

Chronique Locale.

—Les récoltes sont commencées dans toutes les parties de la province.

—Les travaux à l'Académie Provencher se termineront cette semaine.

—M. Charles Cusson, jr., est à bâtir une maison sur sa propriété de Lorette.

—Il y aura des courses au trot, etc., à Winnipeg, les 24, 25 et 26 courant.

—Jeudi, le 24 courant, sera congé civique à Winnipeg, par proclamation du maire Taylor.

—M. Jos. Beaubien, de Winnipeg, a acheté une maison sur la rue Masson. Il a déménagé de ce côté-ci hier.

—Pour ouvrages en ferblanc, tôle galvanisée, zinc, cuivre, etc., allez à la maison Edouard Guilbault. Satisfaction garantie. Aussi ferronnerie, peinture, etc.

—M. Jos. Buron désire informer les intéressés qu'ils ne doivent pas envoyer des enfants pour pomper de l'eau à son puits. Si la chose continue, il se verra dans l'obligation de ne plus permette qu'on prenne de l'eau chez lui.

—M. Alfred Bleau réside maintenant sur la rue Notre-Dame, dans sa nouvelle résidence qui a subi des réparations considérables.

M. L. J. Collin a pris possession de la maison qu'occupait M. Bleau auparavant.

—M. Cham Grégoire qui a vendu sa propriété de Lorette à son frère, M. Ed. Grégoire, a acheté 160 acres sur la Seigneurie à environ 4½ milles.

M. Jos. Bleau, de LaBroquerie, est aussi fixé sur une terre qu'il a acheté de la Corporation Archiépiscopale.

—Le meilleur numéro de la ville c'est le No. 245 rue Principale, Winnipeg ; vous y faites toujours de bonnes affaires avec C. A. Lemieux, et ses marchandises sont de premier choix. En outre des épiceries, il a toujours en main bois de construction, bois de chauffage, charbon, lattes, bardeaux, etc., ainsi que farine, son, gru, avoine, grain, etc., etc.

Chronique de la Province.

Saint-Norbert,

7 août—Dimanche, notre village avait une allure de fête. Les membres de la "Fanfare Indépendante" de Saint-Boniface ont eu l'amabilité de bien vouloir venir nous gratifier par l'exécution des plus jolis morceaux de leur répertoire de musique. Le soleil brillait dans tout son éclat, pas le moindre petit nuage inquiétant, et un zéphir frais ne cessait de nous prodiguer ses tendres caresses. A divers endroits flottait le drapeau tricolore. Ici ses plis se déroulaient majestueusement sur l'azur du firmament, là ils se détachaient coquettement sur la verdure d'un sombre bocage. A l'église, l'autel en marbre se dérobait sous des milliers de fleurs aux couleurs multiples, disposées avec un goût exquis par les Révérendes Sœurs. Le Rév. curé Campeau, dont l'éloquence sacrée est renommée monta en chaire et fit un sermon remarquable sur le devoir des paroissiens envers leur pasteur "l'ambassadeur du Christ sur la terre," son expression même.

Toute la journée s'écoula bien trop promptement dans la gaîté, et l'harmonie si suave de la fanfare laissera un souvenir vivace parmi les villageois de Saint-Norbert. Encore bien plus cette journée mémorable laissera des fruits. Les jeunes gens enthousiasmés ne voulurent pas laisser passer la soirée sans s'assembler sous la présidence du distingué professeur Sallé et prendre les moyens nécessaires pour la fondation d'une nouvelle fanfare. Déjà les officiers sont élus et tout promet admirablement bien.

Saint Laurent,

5 août.—Mardi dernier, dans l'église de Minnewaken, mariage de M René Gatine avec Melle Lenglet, par le Rév. Père Chaumont. Après la cérémonie religieuse, lundi, chez M. Lenglet, à laquelle prenaient part le Rév. Père Chaumont, M. Francis Roy, M. Viel, comte de Leusse, M. et Mme Lachance, M. et Mme Rivard, M. et Melles Carrière, M. Marin, M. Lagimodière, etc., etc., M. Henry Lenglet garçon d'honneur, et Melle Viel, demoiselle d'honneur. Au dessert, M. Toysonnier, qui conduisait le marié à l'autel, dit ces quelques mots : Mme la mariée, permettez nous de rendre un juste tribut de respectueux hommages aux vertus dont vous allez désormais embellir l'existence de notre ami, votre époux, et de lever nos coupes à votre prospérité. Nous boirons aussi à la France, votre douce patrie, d'où parents et amis vous envoient leurs plus ardents souhaits de bonheur. Trinquons encore au Canada, terre d'exil, puisqu'en des jours d'ineffable ivresse, nous y trouvons des joies sans égales qu'on voudrait et que nous vous souhaitons de tout cœur éternelles. Au Canada ! A la France ! Aux mariés ! Copieux souper et joyeuses danses fort avant dans la nuit.

Les jeunes époux s'établissent à Saint-Laurent.

—Jeudi matin avait lieu l'enterrement de M. Abraham Parisien, de la Pointe-des-Chênes, fils unique enlevé à la fleur de l'âge à l'affection de ses parents.

NAISSANCE

LAGIMODIÈRE—A Lorette, le 7 courant, l'épouse de M. William Lagimodière, une fille. Parrain et marraine, M. Roger Goulet, jr., E.E.D., de Saint-Boniface, et Melle Hélène Lagimodière, fille de M. Elzéar Lagimodière, de Lorette.

PERDUS

Mardi, le 1er août, un paquet de marchandises contenant 24 verges de mérinos, 8 verges de flanelles, 5 verges de doublure et deux mouchoirs.

Aussi, le même jour, une canne ; poignée en argent où sont gravés les noms de Gabriel et Isidore Dumont.

Prière de rapporter ces articles à l'Hôtel de Québec, Saint-Boniface.

Institutrice Demandée

Les Commissaires de l'Arrondissement Scolaire de Saint-Boniface-Ouest (No. 63), désirent engager une institutrice diplômée capable d'enseigner le français et l'anglais. Pour plus amples informations s'adresser le ou avant le 21 août courant à

J. LECOMTE,
li 9 8 Saint-Boniface, Man.

A Propos d'Agriculture

ÉLEVAGE QUI SERAIT LUCRATIF

D'après des chiffres dignes de foi il y a aux Etats-Unis 6,000,000 de porcs de moins qu'il y avait il y a treize ans.

Ce serait alors le temps pour les Canadiens de se livrer à l'élevage des porcs sur une plus grande échelle. Cet élevage doit marcher de paire avec l'industrie laitière et ne peut manquer de rapporter beaucoup à ceux qui s'y livreront judicieusement. Pour céla, deux choses sont essentielles : la première c'est l'amélioration de notre race de porcs. Sous ce rapport il y a beaucoup à faire ; c'est incroyable de voir comme l'on trouve encore chez beaucoup de cultivateurs quantité de porcs de race dégénérée. Pourquoi en est-il ainsi ? C'est une chose incompréhensible pour moi. Peut-on comprendre, en effet, qu'un cultivateur qui se dit économe tienne à dépenser pour engraisser un porc de mauvaise race deux fois plus qu'il ne dépenserait pour en engraisser un autre de race améliorée ? Il est donc bien difficile de mettre dans l'idée de certains cultivateurs que dix piastres dans un temps peu éloigné valent mieux qu'une épargne immédiate de quelques sous, de là la persistance à suivre la routine, l'ancienne façon. Un autre point pour réussir dans l'élevage des porcs, c'est de n'engraisser que des jeunes porcs et d'abandonner la méthode de l'hivernement des vieux porcs, hivernement qui occasionne pour ainsi dire un double engraissement, car l'on peut engraisser ou à peu de chose près un jeune porc avec la nourriture qu'il consomme durant l'automne et l'hiver.

Cultivateurs, mes amis, laissez donc tout de bon et pour toujours la routine et la fausse économie qu'elle vous procure en ne soignant pas convenablement vos animaux domestiques, en hivernant vos vaches à la paille et à l'eau claire, en hivernant vos porcs à l'eau de vaisselle et au grain, en traitant vos jeunes animaux au *bout de la fourche*, comme l'on dit quelquefois, etc., etc. Toutes ces pratiques peuvent sur le coup vous épargner quelques sous, mais elles vous appauvrissent plus tard d'autant de piastres.

ÉLEVAGE DES BESTIAUX

Le cultivateur qui veut élever de beaux animaux doit avant tout en proportionner le nombre à la quantité de plantes fourragères et de grains qu'il lui est possible de récolter. Il est évident qu'un petit troupeau composé de bestiaux de bonnes races et bien entretenu sera plus profitable et même aura une plus grande valeur qu'un troupeau nombreux, composé d'animaux chétifs. La paille, sans plantes-racines ni foin est certainement insuffisante pour hiverner des animaux dans un état convenable. Pour élever un grand nombre d'animaux avec profit, il faut adopter un bon système de rotation et surtout donner plus d'attention aux pacages et à la culture des betteraves, des navets, etc.

Le cultivateur qui a de bons pâturages peut élever des bestiaux avec profit, mais il faut leur donner du foin et des navets, ou de l'avoine moulue le premier hiver. Les animaux bien nourris valent davantage à deux ans que ceux qui sont mal nourris à trois ans.

A proximité d'une ville, il peut être à propos de vendre du foin ou de la paille. Mais pour aucune considération le cultivateur éloigné d'une ville ne doit vendre le foin et la paille, quand bien même il en obtiendrait un bon prix ; il y perdrait par la suite par un déficit dans la quantité des récoltes et qui seraient en outre de faible qualité.

LA VERSE DES BLÉS

Les cultivateurs ne se préoccupent pas assez de ce fléau qui porte atteinte au rendement des récoltes, et on ne cherche pas à le prévenir. On sait pourtant qu'un blé versé donne parfois un rendement de moitié moindre, qu'il est d'une récolte difficile et qu'il court de grands risques si la saison est pluvieuse.

La principale cause de la verse est due à ce que le blé a été semé trop dru. Si la saison est favorable à la végétation du blé, les tiges s'élèvent, les premiers jets prennent essor, et laissent de faibles tiges se multiplier à leurs pieds. Cela donne une récolte d'épis maigres et courts, placés par étages, d'une maturité irrégulière. La paille casse, se brise, et l'on est étonné d'une récolte de mauvaise qualité, en outre, peu productive.

Il faut semer clair, et dans ce cas, les tiges fortes et nourries, profondément attachée à la terre, ne craignent ni vent ni bourrasque. Le cultivateur obtient alors une nappe d'épis qui arrivent tous en même temps à la même hauteur, la floraison est uniforme et la maturité régulière, qui est un point essentiel pour obtenir une récolte.

LES LABOURS D'AUTOMNE

Les plus fortes récoltes proviennent le plus souvent des champs qui ont été labourés en automne. Le cultivateur n'ignore pas qu'un sol bien pulvérisé et étant à la fois compact, assure aux graines de toutes sortes une prompte germination, et que comme conséquence il obtiendra une plus forte végétation et une entière maturité des plantes pour en faire la récolte en temps convenable, et de bonne heure à l'automne, particulièrement pour les céréales dont la végétation est tardive.

La pulvérisation du sol et sa compacité peuvent difficilement être obtenues à la fois, sans que ce soit au détriment l'une de l'autre. Cependant ce but, favorable aux récoltes de toutes sortes, peut être atteint au moyen du labour d'automne et lorsque la semaille du champ ainsi labouré doit être faite au printemps.

Quoiqu'il en soit, les différentes matières fertilisantes contenues dans le sol s'agrègent mieux à la terre lorsque celle-ci, au moyen du labour d'automne, a pu recevoir les bons effets de la gelée et des dégels, de même que l'influence de la fonte de la neige et des premières pluies au printemps ; les effets bienfaisants ainsi obtenus contribuent à accélérer la végétation des plantes jusqu'au moment de la récolte.

Il est à remarquer qu'à l'égard de la confection des prairies comme des autres cultures, si le cultivateur a eu recours aux labours d'automne, il obtiendra de meilleurs résultats qu'en exécutant les labours au printemps seulement. Il peut y avoir quelques exceptions, mais généralement l'action bienfaisante des labours d'automne s'étend à toutes les récoltes.

MANIÈRE DE PLANTER LES ARBRES

On a pu observer que lorsque la pluie ne pénètre point jusqu'aux racines des arbres et qu'on n'y supplée pas par des arrosements ou par quelque courant d'eau qu'on y amène sans qu'elle séjourne à la racine de l'arbre, on voit l'arbre bientôt dépérir. Il faut donc faire en sorte que l'eau pénètre au bout des racines. Il ne faut pas planter les arbres trop avant ; il ne faut pas pareillement que les racines soient plus bas que la bonne terre. Il faut planter les arbres de telle sorte que l'eau et la chaleur du soleil puissent doucement solliciter les racines à faire leur devoir. On ne saurait mettre les racines trop à fleur de terre, si les étés trop chauds ou trop secs n'étaient pas à craindre.

LES MAUVAISES HERBES

A l'heure qu'il est prenez grand soin que les mauvaises herbes ne se propagent pas par leurs graines qui ne tarderont pas à mûrir. La quantité de mauvaises herbes qu'il y a dans les champs, sur le bord des chemins, des clôtures et le long des fossés, sera cent fois plus considérable, et même davantage, si elles ne sont pas immédiatement fauchés avant la maturité des graines. Cette opération tout en contribuant à détruire les mauvaises herbes, pourrait avoir un autre avantage, si ces mauvaises herbes étaient utilisées à la confection des composts en mélange avec la chaux, les cendres et une certaine quantité de terre, telle que la curure des fossés ; ce compost d'une grande richesse, pourrait être utilisé pour l'amélioration des prairies.

BIEN CULTIVER UNE TERRE

Pour atteindre ce but il faut prendre tous les moyens possibles pour qu'il n'y ait pas de plantes nuisibles dans toutes les parties de la ferme ; plus tôt elles seront extirpées des champs, moins il aura de travaux à faire chaque année et les récoltes obtenues coûteront moins cher.

Produire des récoltes de végétaux qui sont utiles et profitables et qui conviennent au sol cultivé, de même que l'extirpation des mauvaises herbes, doit être le but à atteindre, pour les petites fermes comme pour la grande culture. Qu'il y ait encore beaucoup à faire à ce sujet, même sur des fermes considérées comme des modèles de culture, est incontestable. On améliorera beaucoup les prairies et les pâturages en y détruisant toutes les plantes nuisibles et inutiles, en y semant quantité de graines de plantes fourragères considérées les plus nutritives et par conséquent les plus avantageuses pour le pâturage et le foin.